**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**
**DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) AFIN D'Y INTÉGRER**
**LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR DE LA TÊTE DU PONT VIAU**
**ET D'Y APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS CONSÉQUENTES**

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption à sa séance ordinaire du 6 avril 2009 d'un projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la tête du pont Viau et d'y apporter diverses modifications conséquentes, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 8 juin 2009 ainsi que le jeudi 11 juin 2009, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4);

**QUE** le projet vise le secteur de la tête du pont Viau, compris entre le boulevard Gouin et les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et Fleury Est.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement, l'illustration par croquis du secteur concerné de même que le résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Résumé du projet de règlement**

Le chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal adopté le 26 septembre 2005 identifie 3 secteurs de planification détaillée d'intérêt local, soit la tête du pont Viau, le boulevard Henri-Bourassa Ouest et le boulevard Saint-Laurent. Ces secteurs correspondent à des portions du territoire représentant des enjeux majeurs et complexes pour lesquels il s'avère pertinent de pousser la réflexion et les études de planification urbaine au-delà de la date d'adoption du Plan.

L'intégration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) au Plan d'urbanisme permettra de traduire de façon détaillée les orientations d'aménagement pour le secteur et d'apporter des ajustements ainsi que des précisions à certains éléments au Plan. Elle marquera également le coup d'envoi de la mise en œuvre de divers aménagements pour soutenir sa revitalisation.

L'exercice d'intégration de ce PPU au Plan d'urbanisme constitue également une occasion d'apporter des ajustements mineurs à certains éléments cartographiques du Plan d'urbanisme pour mieux refléter les orientations et les projets de ce programme. Ces ajustements concernent spécifiquement les plans intitulés « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer », « La densité de construction » et « L'affectation du sol ».

**Lecture du milieu**

Le prolongement du métro vers Laval et la fermeture éventuelle du terminus d'autobus de Laval agissent comme les éléments déclencheurs d'une réflexion sur les opportunités de développement qu'offre ce secteur actuellement déstructuré par la présence de vastes stationnements, de voies véhiculaires ou de terrains vacants. Par ailleurs, la vétusté de certains bâtiments laisse envisager une opportunité de densifier en hauteur lorsque l'occasion se présentera.

Le secteur du PPU est caractérisé par la présence de plusieurs usages différents. Les commerces sont surtout localisés le long de la rue Lajeunesse et du boulevard Henri-Bourassa et profitent d'une grande visibilité. Toutefois, l'image de cette vitrine commerciale est affectée par la discontinuité du cadre bâti ainsi que la piètre qualité architecturale des commerces et des bâtiments les abritant.

Les espaces verts occupent près de 45 % de la superficie totale du site à l'étude. Ce sont donc des éléments d'importance majeure :

- le parc Ahuntsic et ses équipements récréatifs (aréna, pataugeoire, terrain de balle, étang, jardins communautaires);
- les parcs riverains Jeanne-Sauvé et Maurice Richard qui sont connectés au réseau des pistes cyclables;
- les berges de la rivière des Prairies;
- les abords du pont Viau.

D'autre part, le secteur est très bien desservi par le réseau de transport en commun avec la station de métro Henri-Bourassa et le terminus d'autobus où se rabattent 14 circuits de la Société de transport de Montréal (STM) et 4 circuits de la Société de transport de Laval (STL).

Finalement, quelques fonctions institutionnelles s'insèrent dans ce tissu urbain diversifié, soit la caserne de pompier 35, la congrégation Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la bibliothèque municipale et la Maison de la Culture.

**Les orientations d'aménagement**

Les orientations d'aménagement du PPU de la tête du pont Viau ainsi que les objectifs s'y rattachant sont les suivants :

- Mettre en valeur la tête du pont Viau :
  - Aménager une véritable entrée de ville.
  - Restructurer les espaces verts et sous-utilisés à l'est du pont Viau.
  - Mettre en valeur le tracé du boulevard Gouin.

- Développer un pôle d'activités structurant, mixte et dense :
  - Privilégier des projets de développement mixtes harmonisant les fonctions résidentielles, commerciales, récréatives et institutionnelles de densités variées.

- Restructurer le cadre bâti de la rue Lajeunesse en relation avec les espaces verts :
  - Restructurer le front bâti et les abords de la rue Lajeunesse.
  - Améliorer la mise en réseau des espaces verts structurants et formaliser les accès aux parcs.

**La stratégie de mise en œuvre**

Afin de mettre en œuvre ces orientations, le Programme particulier d'urbanisme comporte des interventions regroupées à l'intérieur de deux thèmes :

- Les interventions relatives à l'aménagement du domaine public;
- La révision du cadre réglementaire.

Les principales interventions du PPU se rapportant à l'aménagement du domaine public sont :

- la réunification des espaces verts au nord du secteur par l'élimination de tronçons des rues Basile-Routhier, Somerville et l'avenue Parc Stanley de manière à créer un grand parc riverain;
- l'aménagement de deux bandes vertes de chaque côté de la voie d'accès au pont pour mettre en valeur l'entrée du pont;
- l'aménagement d'une promenade plantée bordant le parc Ahuntsic, en bordure de la rue Lajeunesse, laquelle se prolongera vers le nord jusqu'au parc en rive;
- la correction de la géométrie de l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Lajeunesse et l'aménagement d'un seuil à même la superficie excédentaire de l'emprise du boulevard Gouin;
- le prolongement de la rue Louis-Maheut jusqu'à la rue Lajeunesse;
- L'aménagement de l'avenue Millen en y intégrant des bandes cyclables, des trottoirs larges et des plantations;
- le réaménagement des entrées au parc Ahuntsic;
- l'aménagement d'une zone tampon entre les résidences de la rue Fleury et le parc Ahuntsic;
- la sécurisation des traverses piétonnes.

Finalement, la révision du cadre réglementaire vise notamment à :

- augmenter à 4 étages la hauteur des constructions bordant la rue Lajeunesse, en face du parc Ahuntsic;
- augmenter la hauteur des constructions bordant le boulevard Henri-Bourassa Est, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert;
- permettre la construction jusqu'à un maximum de 6 étages au-dessus du terminus de la STM;
- encadrer les interventions du domaine privé en assujettissant les constructions, l'aménagement des terrains et l'affichage à la procédure de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour de mai deux mille neuf.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Relations avec les citoyens, communications et greffe